



Fait à Alençon,  
Le 11 avril 2013.

Monsieur le Directeur d'Académie,

Dans son courrier adressé à notre secrétaire général daté du 3 avril dernier, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale annonce avoir autorisé les recteurs et les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale à accorder le temps jugé utile sur les heures d'aide personnalisée et d'animation pédagogique afin de préparer et de travailler en équipe sur la mise en œuvre des dispositifs « plus de maîtres que de classe » et « scolarisation des moins de 3 ans » ainsi que celle de l'organisation de la rentrée scolaire (9 demies journées, Aide Pédagogique Complémentaire, ...).

Ce temps est nécessaire pour que tout cela se mette en place dans les meilleures conditions possibles.

C'est pourquoi nous souhaitons que du temps soit dégagé à cette fin dans notre département et que l'information en soit transmise aux collègues le plus rapidement possible.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur d'Académie, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le SNUipp 61  
Laurent Charles